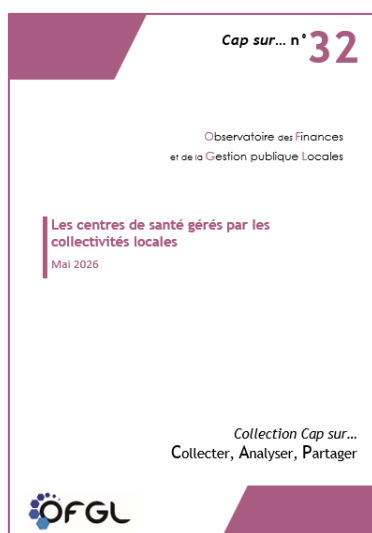


Paris, le 26/05/2026

Communiqué de presse

L'OFGL publie son étude :

« *Cap sur les centres de santé gérés par les collectivités locales* »



L'accès aux soins est une préoccupation majeure des élus locaux dans de nombreux territoires ; ils cherchent alors à trouver des solutions pour attirer les professionnels de santé sur leurs territoires. Parmi les initiatives mises en place, certaines collectivités font le choix de créer et gérer des **centres de santé, modèle d'exercice collectif et pluriprofessionnel de la médecine reposant sur le salariat des professionnels exerçant dans le centre**, y compris les professionnels de santé.

Ces collectivités sont au nombre de 225 en 2024, principalement des communes mais aussi des intercommunalités, des départements (20) voire des régions (3), par l'intermédiaire de GIP (groupement d'intérêt public) pour ces dernières. Elles portent 324 centres de santé en 2024.

Dans le 32^e numéro de sa collection « Cap sur », **l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) décrit ces centres de santé gérés par des collectivités, leurs particularités ainsi que leurs enjeux financiers associés**. Cette étude analyse ainsi les niveaux de dépenses et leur poids dans les budgets des collectivités gestionnaires, la couverture des dépenses par les recettes et les disparités de solde de gestion entre les différentes collectivités.

Historiquement implantés dans la première couronne parisienne où les centres de santé ont aujourd'hui une envergure très importante en termes de budget et d'effectif, ce modèle n'est pas nouveau mais les centres de santé connaissent un fort développement ces dernières années (47% ont été ouverts depuis 2020). De plus en plus de centres de taille plus modeste se développent dans les territoires ruraux ; 34,5% des centres gérés par les collectivités s'y situent dorénavant.

Les points clés de l'étude :

- La typologie des communes d'implantation des centres de santé gérés par les collectivités locales présente des **territoires parfois antinomiques** du point de vue de la densité, de la taille en nombre d'habitants et de l'âge de la population, mais ils ont comme points communs, a minima, **une population plutôt précarisée et des difficultés d'accès aux soins**.
- Un centre de santé représente **un budget de fonctionnement médian de 675 500 euros en 2024 ; pour un quart des collectivités, le budget par centre est supérieur à 1 184 000 euros**.
- Pour les collectivités du bloc communal gérant un centre de santé, celui-ci équivaut à **3,1% de leur budget de fonctionnement global**. Pour 10% d'entre elles, notamment dans les territoires ruraux, ce poids dépasse les 21%, signe d'un service public structurant.
- **Sur 2024, 60% des collectivités ne couvrent pas leurs dépenses** de fonctionnement avec les recettes issues des remboursements à l'acte ou des subventions versées par l'Assurance maladie dans le cadre de l'Accord national des centres de santé. Ces collectivités affichent donc un **reste à charge**, il représente en moyenne **32% des dépenses de fonctionnement des centres concernés**. Ce reste à charge doit être comblé par les ressources propres des collectivités gestionnaires, éventuellement avec l'aide de subventions d'autres collectivités locales.
- **Pour 40% des collectivités en revanche, les recettes dépassent le niveau des dépenses, de 16,5% en moyenne**. Ces collectivités gèrent principalement de petits centres avec un poids important des médecins généralistes dans les effectifs. Les collectivités sans reste à charge ont donc plutôt moins d'agents mais davantage de médecins généralistes en proportion.
- **Le reste à charge a effectivement tendance à s'accroître à mesure que le centre s'agrandit et diversifie ses missions au-delà des consultations médicales généralistes**. C'est donc plutôt la diversification de l'offre de soins et le dimensionnement des politiques sociales et de prévention qui semblent être, le plus souvent, à l'origine de cette charge non couverte par les recettes traditionnelles dans les centres des collectivités avec reste à charge.
- **Ces résultats concernent cependant l'année 2024 uniquement, alors qu'un nouvel accord national a été signé en 2025 pour améliorer la rémunération des missions des centres de santé**.

Cap sur les centres de santé gérés par les collectivités locales, n°32 : www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques/ofgl (partie « Collection Cap sur »)

Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Plateforme de données partagées de l'OFGL : <https://data.ofgl.fr/>